Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 34 (1905)

Heft: 4

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXXIVe ANNÉE. N° 4. 15 FÉVRIER 1905.

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : **3 fr.** — Pour l'étranger : **4 fr.** — Prix du numéro : **20 ct.**
Prix des annonces : **15 ct.** la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. J. Dessibourg,** *Directeur de l'Ecole normale,* **Hauterive-Posieux.**
Pour les annonces, écrire à *M. Wicht, instituteur, à Fribourg,* et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie St-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

SOMMAIRE : *Echos de la presse. — Bilan géographique de l'année 1904 (suite). — La liberté d'enseignement primaire et la législation française (suite et fin). — Les œuvres post-scolaires (suite). — L'enseignement simultané de la lecture, de la rédaction, de l'orthographe et de l'écriture à l'école primaire. — Enseignement de la langue par les manuels de lecture (suite). — Conférences régionales dans le Ier arrondissement. — Comment j'enseigne la grammaire. — Compte rendu des conférences régionales d'automne du IVme arrondissement (suite et fin). — Rapport sur les conférences du cercle des Deux-Rives. — Bibliographies. — Chronique scolaire.*

ÉCHOS DE LA PRESSE

Les études primaires, en France, ont pour sanction un diplôme, appelé *Certificat d'études*, qui s'obtient par un examen spécial auquel sont présentés les enfants de 11 à 15 ans.

M. *Emile Bocquillon,* instituteur à Paris, expose dans les *Archives internationales d'hygiène scolaire* les funestes conséquences de cet examen sur les méthodes d'enseignement et sur la santé des élèves.

« En principe, dit-il, il est fort naturel et légitime d'instituer un examen qui vient contrôler les études de l'enfant et certifier qu'il a suivi avec profit les cours de l'école. Mais, infaillible-

ment, ce contrôle qui ne devait être qu'une simple sanction, devient, pour le maître et pour les élèves, le but principal des efforts.

Et aussitôt, l'éducation et l'instruction sont déviées de leur destination pour se transformer en un abominable « chauffage », en un gavage, tout à fait contraire aux lois de la pédagogie et du simple bon sens.

Les procédés empiriques, les moyens mécaniques sont mis en honneur pour arriver au but. L'éducation intelligente est remplacée par l'ingurgitation. Et c'est alors que triomphe la parole de Rousseau : « On apprend aux enfants non ce qu'ils devront savoir étant hommes, mais ce qu'ils devront oublier une fois sortis de l'école. »

Les maîtres ont-ils conscience des inconvénients de pareilles pratiques ? Cela dépend des cas.

Il en existe certainement qui agissent ainsi par routine, par absence de méthode, par ignorance. Mettons que c'est là une exception.

Les autres utilisent de pareils procédés parce qu'ils veulent à tout prix le succès de leurs élèves. Ils savent bien que leur méthode est défectueuse, aussi ne s'en vantent-ils pas. Ils s'en cachent le mieux qu'ils peuvent, n'agissant qu'à contre-cœur, obligés par la force des choses.

Aussi les enquêtes sont-elles difficiles à mener sur ce sujet. La visite à l'école n'apprendrait pas toujours la vérité sur la question. C'est dans les familles mêmes, auprès des enfants, qu'il faut surprendre le surmenage sur le fait

Les parents ne protestent pas, et pour cause. Tant que les enfants sont penchés sur la table de travail, occupés à remplir des pages ou à entasser des listes de noms historiques ou géographiques dans leur mémoire, les parents sont bien tranquilles. Pas de jeux bruyants, pendant ce temps, pas de cris. Et les parents sont enchantés !

Nous sommes donc en présence d'une sorte de vaste conspiration involontaire contre la santé des enfants. L'examen en est la cause la plus profonde, et maîtres et parents en sont les complices plus ou moins conscients.

Il faut donc, hardiment et nettement, dénoncer le mal, le *surmenage*, et la principale cause de ce mal, *l'examen*.

Et alors, il s'agira d'attaquer vigoureusement la cause, soit pour la supprimer, soit pour la mettre hors d'état de nuire.

Puis il faudra réglementer sévèrement la question des *devoirs dans la famille,* non seulement comme *longueur* et *durée,* mais comme *appropriation* à l'âge et aux facultés des enfants.

Il faudra que le travail qui, jusqu'ici, a seul fait impérativement entendre sa voix, fasse place à d'autres facteurs non moins essentiels pour l'enfant, le *repos* et le *jeu.* »

*
* *

L'écriture droite, seule, doit être enseignée dans nos classes: c'est, nous l'avons vu, ce que demandent, depuis longtemps déjà, tous ceux qui s'occupent d'hygiène scolaire. Telle est aussi l'opinion d'un inspecteur scolaire français ; *M. Philippon,* qui vient de publier, dans le *Manuel général,* un article des plus intéressants sur cette question. En visitant les écoles de son arrondissement, M. Philippon a constaté qu'au point de vue pédagogique même, l'écriture droite n'a que des avantages sur l'écriture penchée. Il s'exprime en ces termes :

« L'écriture droite, pour le moins aussi élégante que l'écriture penchée, facilite plus que celle-ci aux élèves la bonne tenue matérielle de leurs cahiers ; elle est plus lisible que l'écriture penchée et surtout elle est plus accessible aux élèves. Je n'insisterai pas sur le caractère d'élégance de l'écriture droite. Je me permets seulement d'exprimer ici le plaisir que j'éprouve à feuilleter les cahiers, au cours de mes visites, dans les écoles où l'on pratique l'écriture droite. La prépondérance de lignes verticales représente l'équilibre, la fermeté, la vigueur et donne à l'ensemble de l'écriture une allure dégagée qui plaît. Les courbes et les boucles moins allongées, plus épanouies que dans l'écriture penchée, produisent une impression d'aisance et d'harmonie.

Le principal avantage de l'écriture droite se trouve dans la facilité avec laquelle maîtres et élèves enseignent et acquièrent respectivement la pratique de cette écriture. Instinctivement, l'enfant est partisan de l'écriture droite ; dès qu'il commence à griffonner quelques lettres, il les trace de lui-même suivant la verticale. C'est que l'enfant de 5 ou 6 ans, assis à son banc et le corps naturellement droit, n'a pas spontanément l'idée de pencher son cahier ou son ardoise. L'idée ne lui vient pas davantage – pourquoi lui viendrait-elle ? — de tracer des lettres penchées sur son cahier droit. Il faut que le maître lui dise : « Penchez votre cahier ! Penchez vos lettres ; votre écriture n'est pas assez penchée ! » C'est le triste refrain de leçons d'écriture ! — Déplorable méthode que celle qui oblige le maître à forcer la nature chez le jeune enfant et à rendre les premières leçons austères et pénibles pour le pauvre petit qui vient de faire, joyeux, son entrée dans l'école. Les heures consacrées ainsi à l'étude stérile et pénible de la pente forment un total considérable. On constate qu'avec l'écriture droite, les élèves arrivent beaucoup plus vite qu'avec l'écriture penchée à écrire couramment.

Un gain considérable de temps, voilà le grand bénéfice pédagogique que l'école retire de l'emploi de l'écriture droite. Or, c'est justement du temps que réclament tous les maîtres d'aujourd'hui. »